Tipaza, le 27/05/2025

***R E F**: AT/DOT- TIPAZA/SD-TECH / N°377/2025*

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

BOULEKHRAS RIADH

***O B J E T : 1ree** Mise en demeure.*

***Adresse :** Section 02 GP N°273 Bordj El Behri W.Alger*

Suite à la visite du surveillant du chantier sur site nous portons à votre connaissance que plusieurs agents de votre entreprise, intervenant dans le cadre du contrat de raccordement des abonnés conclu avec notre société Algérie Telecom, ne respectent pas les obligations vestimentaires prévues par le contrat d'adhésion N°94/2024 (Article 15) signé en date 13/12/2024, stipulant l'obligation de conformité aux règles de sécurité et d'image de notre entrepris, , je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de rappeler immédiatement à vos agents leurs obligations contractuelles et légales en matière de tenue vestimentaire et mettre en œuvre des mesures correctives à compter de la réception de ce courrier, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Meilleures Salutations

27 MAI 2025

M. ZEROUAL El Walid
Directeur Opérationnel des
Telecommunications de Tipasa

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle des Télécommunications de Tipasa
S P A